



Comment choisir ou changer de fournisseur d'électricité ou de gaz ?

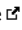
Vérfié le 11 février 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Il existe plusieurs fournisseurs d'électricité et de gaz sur le marché de l'énergie.


Vous pouvez utiliser un téléservice pour trouver un fournisseur sur votre commune :

Rechercher un fournisseur d'électricité et/ou de gaz

Méiateur national de l'énergie

Accéder à la
recherche 
(<http://www.energie-info.fr/pratique/liste-des-fournisseurs>)

Le changement de fournisseur est **gratuit**.


 **À savoir** : vous pouvez changer de fournisseur d'électricité ou de gaz **autant de fois que vous le souhaitez** . Vous pouvez également **revenir chez votre ancien fournisseur** . Il n'y a pas de période minimum d'engagement.

Vous pouvez choisir 2 fournisseurs différents, l'un pour l'électricité, l'autre pour le gaz ou pour 1 seul fournisseur pour l'électricité et le gaz.

Pour faire votre choix, vous pouvez vous aider d'un comparateur d'offres :

Comparateur d'offres d'électricité et de gaz


Méiateur national de l'énergie

Accéder à la
recherche 
(<http://comparateur-offres.energie-info.fr/comparateur-offres-electricite-gaz-naturel/criteria.action?profil=particulier>)

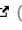

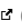
En changeant de fournisseur, **vous ne changez pas de compteur** d'électricité ou de gaz.

Une fois le contrat conclu avec le nouveau fournisseur, vous n'avez pas d'autre démarche à faire. La résiliation de votre ancien contrat est **automatique**.

Jusqu'à la date de changement, votre fournisseur actuel continue à vous fournir en énergie.

 **À noter** : en cas de litige sur l'exécution de votre contrat, vous devez faire une réclamation avec accusé de réception au service clientèle de votre fournisseur. Si le litige persiste vous pouvez **faire appel au médiateur national de l'énergie** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20820>). Ce recours est **gratuit**.

Textes de loi et références

- Code de l'énergie : articles L331-1 à L331-4  (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000023986579&cidTexte=LEGITEXT000023983208>)
Choix du fournisseur d'électricité
- Code de l'énergie : articles L441-1 à L441-5  (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000023987007/>)
Choix du fournisseur de gaz
- Réponse ministérielle du 3 mars 2020 relatif au changement de fournisseur d'énergie  (<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-25066QE.htm>)

Services en ligne et formulaires

- Rechercher un fournisseur d'électricité et/ou de gaz (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43793>)
Recherche

- **Comparateur d'offres d'électricité et de gaz** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43794>)
Recherche
- **Calculer l'évolution de sa facture de gaz** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R38121>)
Simulateur
- **Calculer l'évolution de sa facture d'électricité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51301>)
Simulateur
- **Recourir au Médiateur national de l'énergie en ligne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13148>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- **Site d'information pour les consommateurs d'électricité et de gaz** ↗ (<http://energie-info.fr/>)
Médiateur national de l'énergie
- **Fin des tarifs réglementés du gaz naturel** ↗ (<http://www.inc-conso.fr/content/questions-denergies-un-nouveau-dossier-de-linc-et-du-mediateur-de-lenergie>)
Institut national de la consommation (INC)

COMMENT FAIRE SI...

- **J'achète un logement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913>)
- **Je déménage** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14128>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)